

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Halte fluviale – Tarifs  
2023**

N° D\_102\_2023 (Service commerce)

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 27 juin deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme IN représentée par M. BELEK, Mme LACHEMI représentée par M. REGUIG, M. MALONGA représenté par Mme CORNEILLAN, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, M. MONIER représenté par M. ESPARRAGA, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE  
D'AFFICHAGE

04 juillet 2023

~~~~~

La halte fluviale est ouverte chaque année du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

Les tarifs appliqués dépendent des prestations choisies. Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

**Amarrage seul (maximum 48h) : Gratuité**

**Amarrage comprenant la fourniture d'électricité et d'eau :**

| GABARIT             | La nuitée |
|---------------------|-----------|
| Moins de 8 mètres   | 7€        |
| De 8 à 11,99 mètres | 9€        |
| Jusqu'à 20 mètres   | 11€       |

**Forfait Hivernage (sans les fluides) : 200,00 €**

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 29 juin 2023.

.../...

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :**

➤ D'appliquer les tarifs suivants pour l'utilisation de la halte fluviale :

**Amarrage seul (maximum 48h) : Gratuité**

**Amarrage comprenant la fourniture d'électricité et d'eau :**

| GABARIT             | La nuitée |
|---------------------|-----------|
| Moins de 8 mètres   | 7€        |
| De 8 à 11,99 mètres | 9€        |
| Jusqu'à 20 mètres   | 11€       |

**Forfait Hivernage (sans les fluides) : 200,00 €**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*James Chéron*

James CHÉRON